



	Vill'Pas Rando Mairie de Villeparisis- service des sports 32 rue de Ruzé 77270 Villeparisis villpasrando77@gmail.com	 www.ffrandonnee.fr
---	--	--

ADHESION :

Nouvelle adhésion Renouvellement

Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un club FFRandonnée) :

Identité de l'adhérent :

NOM* : Prénom* : Date de Naissance* :

Sexe* : F M

Adresse* : Code Postal* : Ville* :

Téléphone Portable :

Téléphone Fixe :

Adresse e-mail* (obligatoire) :

P.S. : les champs obligatoires comportent le sigle *

Attention votre adresse e-mail est obligatoire pour recevoir votre licence par voie électronique. Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez :

> Utilisez l'adresse électronique d'une tierce personne (non adhérente à la FFRandonnée)

> Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

En remplissant ce formulaire, je suis informée que mes données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'adhésion et de la vie associative, de la relation commerciale éthique et personnalisée ainsi que des statistiques officielles sur les pratiques sportives.

Je m'oppose à ce que mes coordonnées postales et/ou mon numéro de téléphone soient transmises aux Partenaires de la FFRandonnée à des fins de prospection commerciale par courrier postal et/ou par téléphone (liste des partenaires sur www.ffrandonnee.fr/la-federation/partenaires).

Vous pouvez également demander l'accès et la suppression de vos données à donneespersonnelles@ffrandonnee.fr. Pour plus d'informations sur la manière dont vos données sont collectées et vos droits (ex : rectification, portabilité, etc.), consultez la **Politique de Confidentialité** de la FFRandonnée sur son site internet www.ffrandonnee.fr.

Vous pouvez modifier vos préférences de communication dans votre espace personnel sur le site internet de la FFRandonnée à www.ffrandonnee.fr

> **Mon Compte > Mes communications.**

Fédération française de la randonnée pédestre – 64, rue du dessous des berges – 75013 PARIS • Tél. 01 44 89 93 93 • www.ffrandonnee.fr



ffrandonnee



@ffrandonnee



ffrandonnee



www.ffrandonnee.fr

Centre d'Information : tél. 01 44 89 93 93 – Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre – Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 – Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 144 00051

TARIFS :

Adhésion au club : 57 € dont 30.85€ de licence IRA (responsabilité civile + accidents corporels) de la FFR comprise et 26.15 € de cotisation au club Vill'Pas Rando.

+ 70€ pour les adhérents qui veulent participer aux cours de renforcement musculaire du lundi avec Otilia (yoga) et vendredi avec Carolina (même tarif pour un ou deux cours). Les cours débuteront la semaine du 16 septembre, il n'y aura pas de cours durant les vacances scolaires, le pont de l'ascension, le lundi de Pentecôte et absences exceptionnelles des professeurs.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association.

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs. Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes pour la FFRandonnée :

1- Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire **pour toute première prise de licence** et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli le questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) **mais le certificat médical n'est plus exigé**. Ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Lu et approuvé :

le :

Signature :



Annexe 1

Attestation pour les pratiquants majeurs

Attestation pour les pratiquants majeurs

Je soussigné(e), Mme / M

Atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé et avoir :

Répondu NON à toutes les questions : je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.

Répondu OUI à une ou plusieurs questions : j'atteste avoir pris connaissance que la commission médicale me conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétitions) tout en sachant que le certificat médical n'est plus exigé.

Date et signature